

PROCOLE ACCUEIL JEUNES #58 – ÉTÉ 2021

À la date du 07/07/2021, le protocole en vigueur est celui du 18 juin 2021.

EFFECTIF DU PUBLIC

Le nombre de jeunes n'est pas restreint mais le directeur, compte tenu de l'aménagement du local, fixe le nombre à 24 jeunes au maximum dans le bâtiment.

Chaque jeune qui rentre dans le bâtiment s'inscrit sur un cahier de présence pour que l'équipe, en cas de détection, prévienne l'ensemble des personnes en contact.

PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur du bâtiment et en minibus/bus/transport, pour les jeunes comme pour les professionnels (et toute autre personne).

Le port du masque n'est pas obligatoire à l'extérieur du bâtiment.

Lors d'activités physiques l'absence de masque est tolérée si la distanciation physique est respectée,

TRANSPORT

Le port du masque est obligatoire lors de transports en minibus, pour les jeunes comme pour les professionnels.

Du gel hydroalcoolique est utilisé pour se désinfecter les mains avant de rentrer dans le véhicule.

Le véhicule est désinfecté après chaque utilisation. Pour ce faire, un « désinfectant surface et textile » est utilisé pour le tableau de bord et les sièges. Les portes et fenêtres sont ensuite ouvertes pour ventiler le véhicule.

DISTANCIATION PHYSIQUE ET GESTES BARRIERES

Dans la mesure du possible et même avec le masque, une distanciation physique d'un mètre est tenue entre les professionnels et les jeunes (gestes barrières).

ÉQUIPE

Le directeur de l'ACCEM est nommé « référent covid-19 ». Au niveau de l'association, c'est le directeur de la MJCCS.

RESPONSABLES LEGAUX

Les parents, sauf raison exceptionnelle, n'ont pas accès au local jeunes, si c'est le cas, ils portent un masque.

Les parents sont chargés de fournir un masque à leur enfant (et des mouchoirs jetables si c'est nécessaire).

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant de les accompagner ; ils s'engagent à vérifier que l'enfant ne présente pas de symptômes (la température doit être inférieure à 38°C).

Les parents sont tenus de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer (mineur en question ou non).

Les parents prennent connaissance des mesures sanitaires de l'association MJC.CS à l'inscription et/ou en lisant cette information à l'entrée de l'accueil.

NETTOYAGE ET DESINFECTION

Le nettoyage des sols et des surfaces est effectué au moins une fois par jour.

Le local est aéré plusieurs fois par jour, au minima une fois avant et après l'accueil.

Le matériel fréquemment utilisé est nettoyé après chaque utilisation et/ou isolé pendant 24h.

Du gel hydroalcoolique est disponible à l'entrée, aux sanitaires et dans les salles d'activité.

Dans la cuisine, du savon, du sopalin et une poubelle à pied sont installés (lavage des mains).

Dans la salle d'activité, du spray désinfectant (ou lingettes), du sopalin et une poubelle à pied sont installés (lavage du matériel : baby-foot, chaises, tables, poignées, feutres).

ALIMENTATION

Pendant les vacances scolaires, le frigo, le four et le micro-ondes ne sont pas accessibles.

Le goûter se compose de sachets individuels ou de portions individuelles préparées par les professionnels (après désinfection des mains).

Les ateliers culinaires et repas partagés sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

ACTIVITES

Selon l'activité programmée, si elle le nécessite, une information complétera les mesures sanitaires adaptées pour offrir un cadre pédagogique et sanitaire le plus sécurisant possible. Le projet pédagogique réactualisé régulièrement tient compte de l'évolution sanitaire et de l'adaptation des activités du projet (possibilité de faire l'objet d'un contrôle DDCS).

Fait à

Le

Signature des parents

MAISON DES JEUNES, DE LA CULTURE, CENTRE SOCIAL

Inscriptions : 7 av François Mitterrand - 05.34.48.56.91 / Accueil Jeunes : #58 av du Languedoc - 09.81.11.11.02
Adresse Postale : 3 av François Mitterrand 31470 Saint-Lys - contact@mjccs-saint-lys.fr - mjccs-saint-lys.fr